

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **Article 1 : Nom**

Union des Femmes Baptistes de France communément appelée Union des Femmes Baptistes (UFB).

### **Article 2 : Leitmotiv**

**Oser** : porter le témoignage de Christ en tant que femmes par tous les moyens possibles.

**Servir** : nos Églises et notre entourage sans oublier les personnes dans le besoin.

**Edifier** : les unes et les autres et accompagner la nouvelle génération.

### **Article 3 : But**

- 1) Encourager les divers groupes de femmes baptistes de France à oser servir dans les Églises locales, les régions, la Fédération des Églises évangéliques baptistes de France, mais aussi dans leur vie de tous les jours.
- 2) Inciter les femmes à oser exploiter leurs dons et talents dans le cadre du Mur de l'audace.
- 3) Favoriser l'édification des femmes à travers les thématiques apportées lors des Rencontres Nationales afin qu'elles transmettent à leur tour ce qu'elles ont reçu.
- 4) Permettre un échange avec les autres organisations féminines chrétiennes de France, d'Europe et du Monde.

### **Article 4 : le Comité**

Le Comité est constitué d'une équipe de 7 femmes, membres d'une des Églises de la Fédération, après concertation de leur pasteur et validation par le Conseil national de la FEEBF. Il ne pourra pas y avoir deux femmes d'une même Église. Le Comité désigne lui-même parmi ses membres la Présidente, la Vice-Présidente, la Secrétaire et la Trésorière. Chaque membre du Comité est coopté pour quatre ans renouvelables. Tout membre du Comité peut faire 2 mandats successifs au maximum. La présidente du Comité ne peut assumer cette fonction que pendant 6 années successives. Le Comité se réunit en présentiel quatre fois dans l'année dont une fois en région et une fois à la Rencontre Nationale. Les autres réunions se font en distanciel.

### **Article 5 : Rôle du Comité**

Il consiste à :

- 1) Assurer la communication avec les femmes dans les Eglises.
- 2) Aider les femmes à créer des groupes locaux.
- 3) Visiter les groupes de femmes dans leur Église et encourager les rencontres régionales.

- 4) Aider et encourager les femmes à oser servir dans les Églises et dans leur environnement par des projets, ateliers, rencontres, animations, pour qu'elles puissent rayonner dans leur Église et dans leur ville par le biais du Mur de l'audace.
- 5) Encourager à participer à la Journée Mondiale de prière (JMP) des Femmes Baptistes organisée par le département des femmes de l'Alliance baptiste mondiale (BWA), début novembre, au moyen des sujets de prière mis à disposition sur leur site.
- 6) Soutenir les missionnaires de la Fédération Baptiste par un don annuel, ainsi que d'autres œuvres chrétiennes, humanitaires et sociales, au moyen de l'offrande à 1 euro.
- 7) Soutenir l'Union des femmes baptistes européennes (EBWU) par le versement d'une cotisation et d'un don annuel.
- 8) Informer les femmes sur la vie de l'UFB au moyen de son site internet, de sa newsletter et de son groupe WhatsApp.
- 9) Organiser la Rencontre Nationale annuelle de l'UFB.

### **Article 6 : Conférence Annuelle**

Anciennement appelée Rencontre Nationale, la Conférence Annuelle est organisée par l'UFB chaque année, le dernier week-end du mois de septembre. Elle est destinée à rassembler les femmes des différentes communautés, membres de la FEEBF ou non. Une thématique est abordée par une oratrice ou un orateur pour fortifier les femmes dans leur foi. Des temps d'ateliers, de partage, de prière, de louange, de témoignages, de collations et de repas sont proposés pour favoriser la communion fraternelle.

Un temps de parole est prévu pour les femmes qui souhaitent partager leur expérience sur des actions menées dans leur Église locale et/ou dans leur région.

Plusieurs exposants sont invités à promouvoir leurs activités par un stand moyennant une participation financière fixée par le Comité.

Pendant la Conférence, le Comité rend compte de ses finances et présente ses nouveaux membres.

Le président de la Fédération baptiste est invité à adresser un mot d'exhortation et d'encouragement aux participantes. Il prie pour le nouveau Comité au moment du renouvellement de ses membres.

Les informations concernant cette Conférence sont disponibles dès la tenue du Congrès de la FEEBF. Elle est l'occasion pour les femmes de s'édifier mutuellement.

### **Article 7 : Le Mur de l'audace**

Il s'agit d'une action qui vise à rassembler les femmes de toutes les Églises autour d'un projet commun et de leur permettre de découvrir leurs dons et d'oser les utiliser dans leur quotidien.

Le nom du Mur de l'audace ne peut être utilisé à des fins commerciales ou être mentionné sans autorisation de l'UFB.

### **Article 8 : Contributions**

Chaque femme est encouragée à verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Comité et qui apparaît sur le site de l'UFB. Le règlement de cette cotisation permet de :

- Financer le fonctionnement du Comité ;

- Prendre en charge les frais d'inscription à la Rencontre Nationale pour chacune des membres du Comité ;
- Promouvoir les actions de l'UFB dans les Églises et les Régions et les frais de déplacement qui en découlent ;
- Payer une cotisation et verser un don annuel à l'Union des Femmes Baptistes d'Europe (EBWU) ;
- Soutenir financièrement l'EBM pour ses actions missionnaires ;
- Déléguer une ou plusieurs représentantes du Comité de l'UFB pour participer à la rencontre quinquennale de la BWA et aux conférences européennes (EBWU).

L'UFB ne recevant aucune subvention, les dons supplémentaires sont les bienvenus.

Parmi eux, il y a les dons récoltés dans le cadre de la Journée Mondiale de Prière afin de soutenir le département « Femmes » de l'Alliance Baptiste Mondiale (BWA) et l'Offrande à 1 € destinée au soutien d'une œuvre humanitaire choisie chaque année par le Comité.

### **Article 9 : Rapports avec la Fédération des Églises évangéliques baptistes de France**

L'UFB est un Comité de la Fédération des Églises baptistes. De ce fait, elle transmet chaque année un rapport moral et financier au Conseil national de la FEEBF et ne prend pas de décision importante sans le consulter.

Un référent nommé par le Conseil assiste régulièrement aux réunions du Comité.

Comme indiqué dans l'article 6, le président de la Fédération baptiste est convié à chaque Conférence Annuelle.

### **Article 10 : Modifications**

Ce règlement intérieur et ses modifications seront proposés par le Comité UFB au Conseil de la Fédération pour validation.

Ils sont ensuite notifiés sur le site internet et lors de la Conférence Annuelle pour information.